

Protocole mis en place à l'Ecole de Voile de Port Maubert Document du 18/05/2020

Table des matières

| | | |
|------|---|---|
| I. | Généralités | 2 |
| 1.1. | Affichage | 2 |
| 1.2. | Mise à jour des documents officiels | 2 |
| 1.3. | Documents de référence | 2 |
| 1.4. | Engagements des pratiquants du Club | 2 |
| II. | L'accès au Club | 4 |
| 2.1. | Recommandations Ecole Française de Voile mises en place | 4 |
| 2.2. | Précisions | 4 |
| III. | A terre | 5 |
| 3.1. | Recommandations Ecole Française de Voile mises en place | 5 |
| 3.2. | Précisions | 5 |
| IV. | Les activités nautiques | 6 |
| 4.1. | Recommandations Ecole Française de Voile mises en place | 6 |
| 4.2. | Précisions | 6 |
| V. | Matériel | 7 |
| 5.1. | Recommandations Ecole Française de Voile mises en place | 7 |
| 5.2. | Précisions | 7 |

I. Généralités

NB : Le bâtiment de l'Ecole de Voile de Port-Maubert abrite 2 activités indissociables dans le contexte du COVID-19 : l'Ecole de Voile et la Capitainerie. Elles sont indissociables pour des raisons de partage de bâtiment mais aussi de ressource humaine, la personne étant chargée de l'accueil assure ses fonctions sur ces deux activités.

Afin de limiter les accès dans le bâtiment, il a été décidé que l'accueil du Bureau du Port se ferait au même endroit que celui de l'école de Voile, le bureau du port physique à proprement parler sera interdit au public.

1.1. Affichage

Tous les protocoles et préconisations sont affichés et explicités par des marquages au sol afin de garantir une bonne compréhension de la part des salariés et usagers du bâtiment de l'école de Voile de Port Maubert (adhérents de l'école de Voile et usagers du Port).

1.2. Mise à jour des documents officiels

Le DSI (Dispositif de sécurité et d'intervention) et le DUEPRP (Document Unique d'Evaluation et de Prévention des Risques Professionnels) sont mis à jour et à disposition du personnel et des visiteurs.

1.3. Documents de référence

- Ministère des sports : Guide des recommandations des équipements sportifs (...) Post-confinement lié à l'épidémie de Covid-19 - édition du 15 mai 2020 - <http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguideequipementssportifs.pdf>
Pages 5 et 7 : affichage des gestes barrières et des protocoles
Pages 25, 26 et 27 : Chapitre IV.C.7 Bases de voile et activités nautiques
Avec notamment renvoi pour les pratiques encadrées vers les protocoles et préconisations spécifiques émises par la FFVoile
- FFVoile : Guide des mesures sanitaires en période d'épidémie du COVID-19 - édition du 15 mai 2020
http://espaces.ffvoile.fr/media/121480/guide-sanitaire_1505.pdf

1.4. Engagements des pratiquants du Club

A la reprise des activités le pratiquant doit signer le formulaire préconisé par la FFVoile afin de s'engager à respecter les mesures et précautions mises en place dans le club ci-dessous.

Formulaire de reprise d'activité pour les licencié(e)s

Document actualisé au 11 mai 2020

Le présent formulaire définit les conditions dans lesquelles son signataire peut accéder aux installations de son club dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19. Cette possibilité d'accès et les engagements pris par la signature de ce formulaire sont exclusivement réservés aux membres du club titulaires d'une licence ou d'un titre FFVoile en cours de validité à l'exclusion de toute autre personne.

Par la présente :

- J'atteste avoir été informé que le Club s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle ;
- Je reconnais que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection le Club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;
- Je m'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte sportive du Club, notamment en respectant les gestes barrières ci-après rappelés ;
- Je m'engage à respecter les mesures de protection (obligatoires comme préconisées) par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des sports ;
- Je m'engage également à respecter les modalités mises en place par le Club pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle.

Nom et prénom :

Pour les mineurs, nom et prénom du responsable légal :

Date :

Signature (du membre majeur ou du responsable légal pour les membres mineurs) :



Porter un masque quand la distance d'1,5m ne peut pas être respectée



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Respecter une distance d'au moins 1,5 mètre avec les autres



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

II. L'accès au Club

2.1. Recommandations Ecole Française de Voile mises en place

Les recommandations de la FFVoile (document cité en référence) sont mises en place. En voici un rapide résumé :

Accueil du club

L'accueil reste ouvert aux publics dans le respect des gestes de distanciation physique et des gestes barrières.

Vestiaires, club house, bar, salles...

Ces espaces ne sont pas ouverts actuellement mais un accès à des toilettes et un point d'eau reste possible.

Inscriptions, réservations...

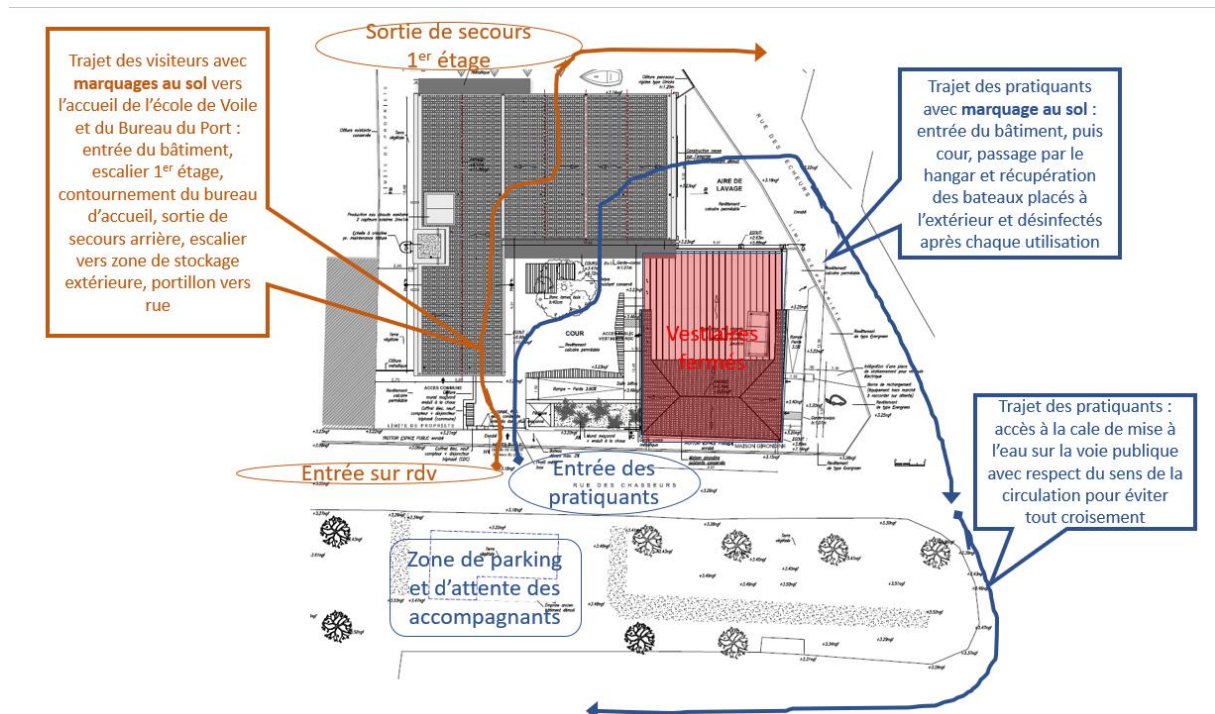
Les inscriptions et les réservations s'effectuent en ligne ou par téléphone.

Accompagnateurs

- Les pratiquants adultes viennent sans accompagnateur.
- Les pratiquants mineurs viennent avec un seul accompagnateur qui ne rentre pas dans les bâtiments (prise en charge à l'extérieur) et qui ne reste pas sur place à observer la séance. Cet accompagnateur récupère la personne à la fin de la séance.

2.2. Précisions

Plan de trajectoires :



La distanciation physique de référence (préconisation FFVoile) est de 1.5m entre les personnes et un espace de 5m² par personne.

III. A terre

3.1. Recommandations Ecole Française de Voile mises en place

Les recommandations de la FFVoile (document cité en référence) sont mises en place. En voici un rapide résumé :

Gestes barrières


Le port du masque est recommandé à terre.
Merci de respecter les mesures barrières (pas de poignées de main, lavage régulier des mains au savon, éternuer/tousser dans son coude, distanciation physique de 1,5m).

Accès au matériel nautique

- L'accès à nos locaux techniques est actuellement fermé pour limiter le brassage des personnes dans nos locaux.
- Si vous utilisez notre matériel nautique, un(e) moniteur/trice vous déposera l'équipement nécessaire à sa préparation sur le support identifié sur le parking.
- À votre retour de navigation, ce matériel sera nettoyé et désinfecté suivant un protocole adapté.

Accès aux parking à bateaux

Nos parkings à bateaux ont été réaménagés pour permettre le bon respect des distances de sécurité et pour limiter les croisements.



3.2. Précisions

Les moniteurs de l'Ecole de Voile portent un masque pendant les briefings et débriefings jusqu'à la mise à l'eau. Le personnel administratif porte un masque aux horaires d'ouverture au public.

Des masques jetables sont disponibles sur demande.

Un distributeur de gel/liquide hydroalcoolique est mis à disposition :

- A l'accueil de l'Ecole de Voile / Bureau du Port
- Dans le hangar à bateaux
- A l'entrée de la cour avant toute activité planifiée

Les locaux et le matériel manipulé sont désinfectés régulièrement à l'aide d'un produit aux normes virucides EN 14476.

IV. Les activités nautiques

4.1. Recommandations Ecole Française de Voile mises en place

Les recommandations de la FFVoile (document cité en référence) sont mises en place. En voici un rapide résumé :

Navigation des adhérents

Les sorties individuelles ou entre amis sont possibles dans la limite de 10 personnes sur des supports permettant la pratique individuelle.

Location ou prêt de matériel

La location et le prêt de matériel sont possibles notamment pour les supports individuels.

Cours particuliers

Les enseignants du club peuvent assurer les cours particuliers sur des supports permettant la pratique individuelle.

Cours collectifs

Les cours collectifs sont organisés par groupe de 9 stagiaires maximum sur des supports permettant la pratique individuelle.

Horaires des activités

Merci de respecter les horaires de début et de fin de séance pour permettre la bonne efficacité de nos dispositifs.

4.2. Précisions

Les activités actuellement possibles à l'Ecole de Voile de Port- Maubert sont la pratique du dériveur, du kayak et du paddle. Les activités sur support collectif peuvent se faire en autonomie (sans encadrement) entre personnes résidant sous le même toit.

Ces supports individuels sont stockés au même endroit dans le hangar, ce qui permet de ne proposer qu'un seul trajet de circulation dans le bâtiment et sur le port pour cette pratique.

V. Matériel

5.1. Recommandations Ecole Française de Voile mises en place

Les recommandations de la FFVoile (document cité en référence) sont mises en place. En voici un rapide résumé :

Affaires personnelles

- Prévoir un sac individuel pour stocker vos effets personnels le temps de la séance.
- Vos équipements et matériels personnels de navigation doivent être facilement identifiables (marquage de votre gourde, gilet, combinaison, sacs...) pour éviter les manipulations inutiles lors du stockage/déstockage.

Tenue de navigation

Dans la mesure du possible, vous devez arriver en tenue de navigation, si vous disposez de votre propre matériel. Ce matériel doit être régulièrement désinfecté par vos soins.

5.2. Précisions

Le prêt de matériel est possible. L'attribution se fera nominativement en cas de réutilisation. La désinfection et le stockage se fera à l'école de Voile.